

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 novembre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 22
Nombre de conseillers absents : 2
Nombre de pouvoirs : 5
Date de la convocation : 31 octobre 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le SIX NOVEMBRE, en Mairie de NYONS, s'est tenu le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre COMBES, Maire de NYONS.

Etaient présent(e)s : M. Thierry DAYRE - Mme Marie-Christine LAURENT - Mme Aurore AMOURDEDIEU - M. Pascal LANTHEAUME - Mme Odile PILOZ - Mme Aurélie LOUPIAS - M. Jean-Luc GREGOIRE - M. Roger VIARSAC - Mme Colette BRUN CASTELLY - M. Christian CARRERE - M. Yves RINCK - Mme Martine BERTHE - M. Patrick CATHENOZ - Mme Monique BOTTINI - Mme Jocelyne AUDIBERT - Mme Nadia MACIPÉ - Mme Florence BOUNIN - M. Erwan ALLÉE - Mme Marylin FLAMAIN - Mme Isabelle TEISSEYRE - M. Virgile VAN ZELE.

Pouvoirs :

M. Thierry TATONI, pouvoir à M. Pierre COMBES
M. Didier ROUSSELLE, pouvoir à M. Roger VIARSAC
Mme Martine BERGER-SABATIER, pouvoir à Mme Odile PILOZ
M. Daniel MOUTARD, pouvoir à M. Pascal LANTHEAUME
M. Christian TEULADE, pouvoir à M. Jean-Luc GREGOIRE

Absents n'ayant pas donné pouvoir : M. Jean-Jacques MONPEYSSEN - Mme Anne TAILLEUX

Est désignée comme Secrétaire de séance : Mme Nadia MACIPÉ

2024-11-95 / AFFAIRES FONCIERES - URBANISME ACQUISITION FONCIERE DES CONSORTS EYSSERIC

RAPPORTEUSE : Mme Aurore AMOURDEDIEU

Par courrier daté du 1^{er} juillet, Maître Clémentine GRAS informait la Commune de l'intention de l'indivision EYSSERIC de vendre différentes parcelles boisées sur la Commune.

Conformément aux dispositions des articles L331-24 et suivants du Code Forestier, la Commune dispose d'un droit de préférence aux conditions suivantes :

- Lorsqu'un ou plusieurs propriétaires de parcelles contiguës à la propriété exercent simultanément à la Commune le droit de préférence, le vendeur choisit librement à qui céder son bien
- Le droit de préférence n'est plus opposable au vendeur en l'absence de réalisation de la vente dans un délai de deux mois à compter de la réception de la déclaration d'exercice de ce droit.

Les parcelles concernées sont les suivantes :

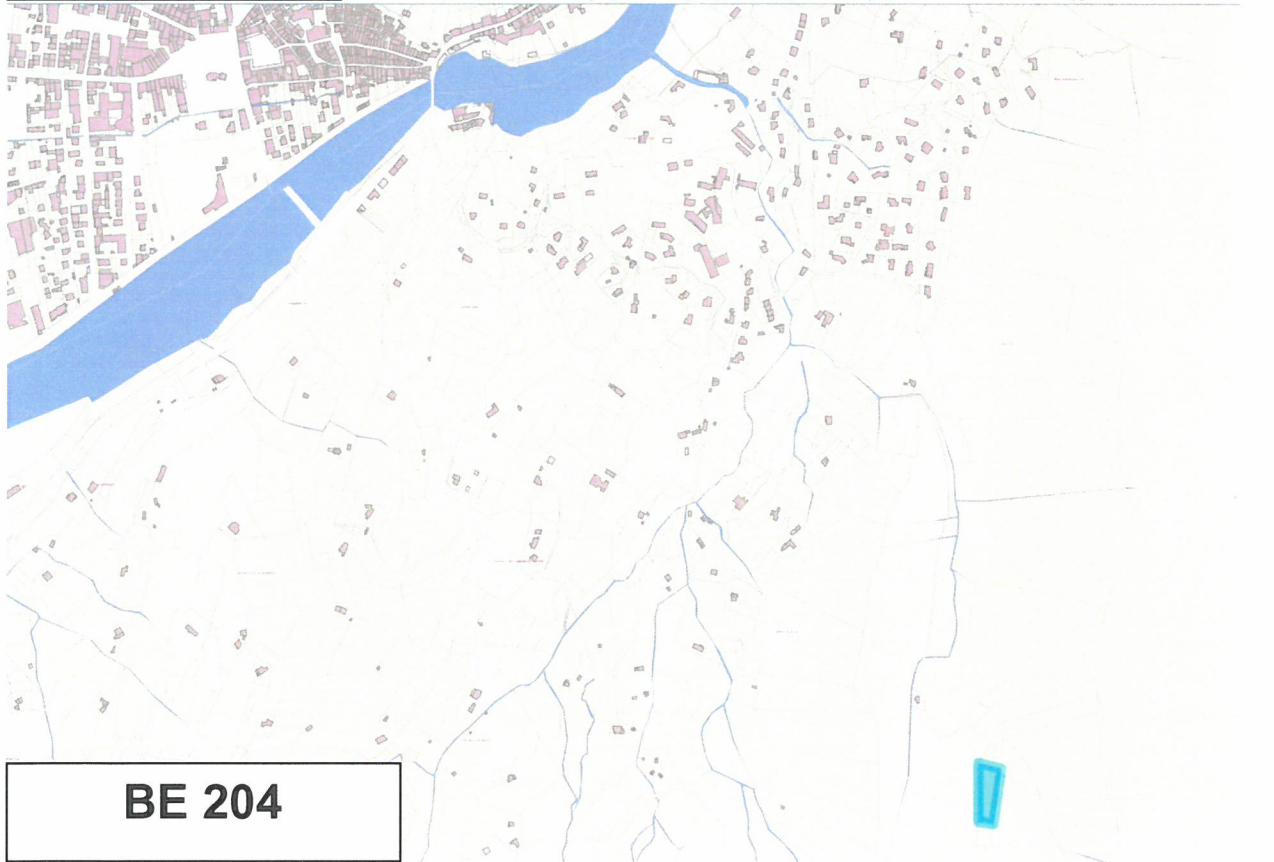
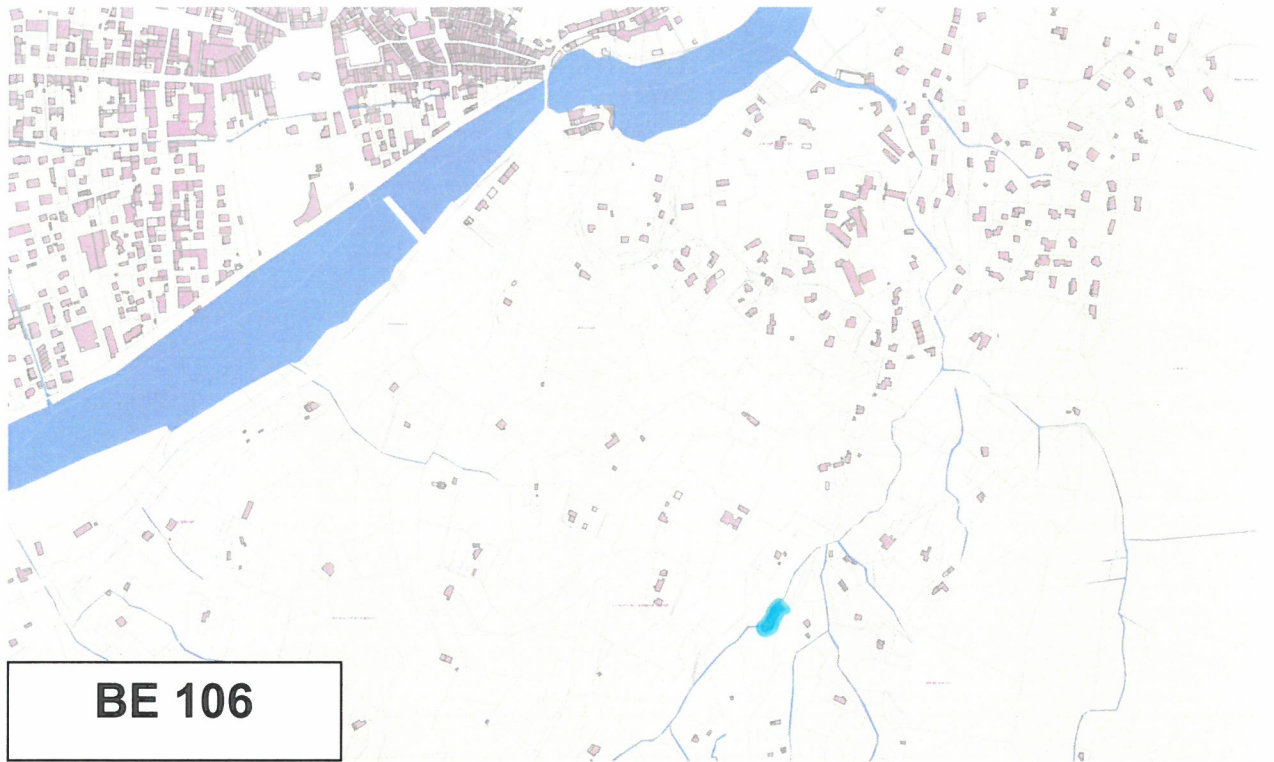
Section	N°	Lieudit	Surface	Nature
BE	106	Serre rouge	6a 35ca	Futaie
BE	204	Serre rouge	32a 40ca	Taillis
BH	51	Col la Croix	46a 80ca	Taillis
			TOTAL : 85a 55ca	

Le prix de vente est fixé à 300,00 € répartis de la manière suivante :

- BE 106 : 22,30 €
- BE 204 : 113,60 €
- BH 51 : 164,10 €

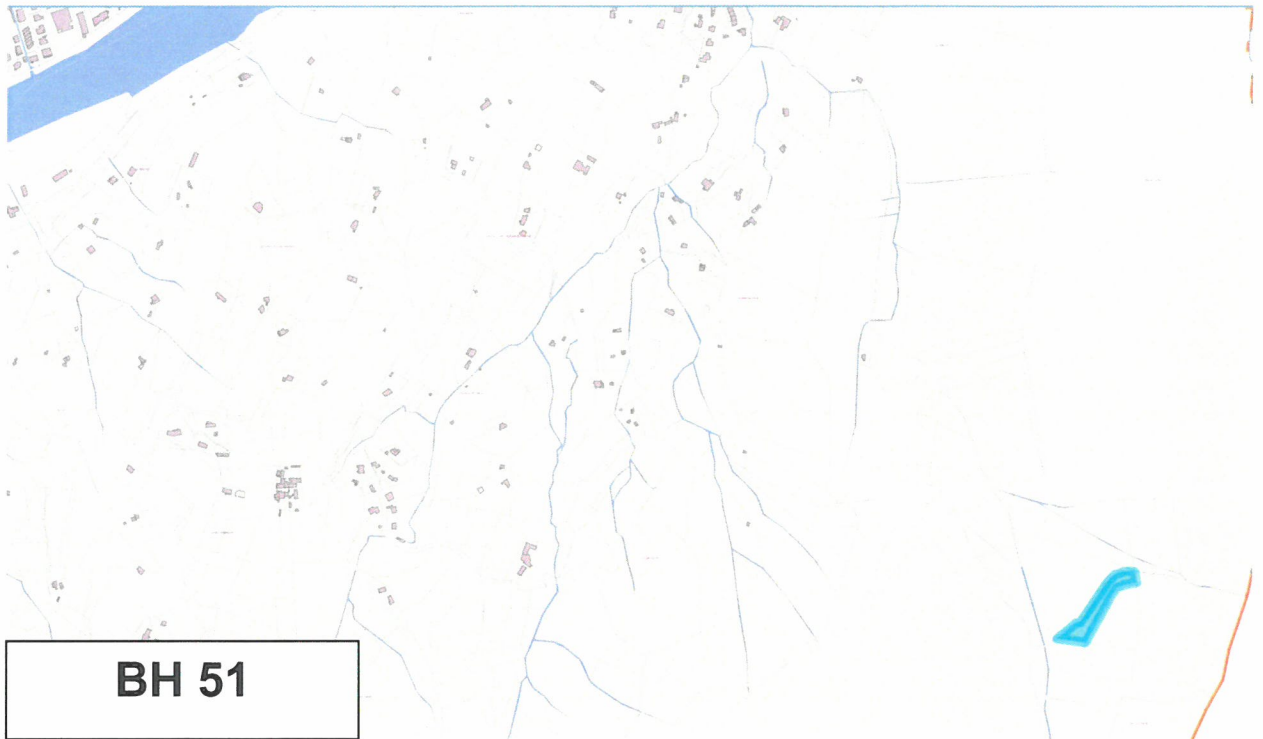
Chacune de ces 3 parcelles jouxte ou est située à proximité de parcelles de bois communales.

L'acquisition en bloc des 3 tènements présente l'intérêt d'agrandir la surface de bois propriété de la commune ou de pouvoir servir éventuellement de « monnaie d'échange » en cas d'acquisition ou d'échange futurs.



BE 106

BE 204



BH 51

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,
DECIDE

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

- **D'APPROUVER** l'acquisition des parcelles BE 106, BE 204 et BH 51,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toute pièce inhérente à cette opération,

Les frais d'acte notarié seront à la charge de la collectivité.

Nadia MACIPÉ
Secrétaire de séance

Pierre COMBES
Maire de NYONS

